

# Compte-rendu du conseil municipal

## 13 avril 2011

Date de la convocation le 8 avril 2011

Présents MM. Bosment, Tirard-Collet, Roybon, Cozzi, Guely, Blanc, Decard, Fornoni et Pavan, Mmes Reynaud-Dulaurier, Callet, Charvet-Tasset, Hirrien, Marcinkowski, Roels et Tomai

Excusés Mme Lesage, MM. Junet et Sasso

Secrétaire de séance M. Pavan

### **Approbation du dernier PV**

Le procès verbal du conseil municipal du 21 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations**

#### **2011/11) Cession gracieuse de voirie à la commune**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition gratuite auprès de MM. Bron et Marion des parcelles AH 279, 299, 300 et 301 constituant actuellement la voirie communale dite route des Pierres Blanches. Les frais correspondants seront à la charge de la commune de Vourey.

#### **2011/12) Demande de fonds de concours PDU à la CAPV**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander un fonds de concours Plan de déplacements urbains d'un montant de 30 000 € en 2011 auprès de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais pour la tranche ferme de l'aménagement du centre village.

#### **2011/13) Demande d'habilitation travail d'intérêt général**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'accueillir au sein des services municipaux une personne devant effectuer une peine de travail d'intérêt général.

#### **2011/14) Suppression d'un poste de 24h**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint administratif de 2ème classe de 24 heures hebdomadaires.

#### **2011/15) Contrat d'entretien du stade**

Monsieur Guérin Richard étant le seul candidat ayant répondu à la consultation, le Maire propose d'accepter son offre. Le contrat est d'une durée de 3 ans, du 1er avril 2011 au 31 mars 2014. Son montant est de 3 800 € HT la première année et pourra être augmenté de 3 % maximum le 1er avril de chaque année suivante. La tonte supplémentaire est chiffrée à 190 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'entretien du stade avec M. Guérin.

### **2011/16) Augmentation de la TLE**

La taxe locale d'équipement s'applique sur tous les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature. Chaque conseil municipal décide de l'instauration du taux entre 1 et 5 % et ce, pour 3 ans minimum. Considérant que la commune reverse la TLE de la ZA de Chantarot à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais sur la base du taux pratiqué par la grande majorité des communes du territoire, à savoir 5%, la commune est déficitaire. Aussi, la commission des finances propose-t-elle d'augmenter le taux d'un point. Actuellement à 4 %, il passerait à 5 % à compter du 1er mai 2011. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation du taux de la TLE à 5 %.

### **2011/17) Pré-vente des parcelles du lotissement des Brosses**

Par la délibération du 10 mars 2010, le conseil municipal avait donné son accord sur l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant au Conseil général de l'Isère, en particulier les AH58 et 59, ci-après désigné le Lotissement des Brosses, pour son aménagement et la vente des lots à des particuliers. Le conseil municipal décide à l'unanimité de débiter la pré-vente des parcelles auprès de particuliers uniquement et d'en fixer le prix à 145 000 € TTC.

### **2011/18) Approbation du compte de gestion 2010**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Tirard-Collet Michel, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Mme Touche, receveur,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2011/19) Compte administratif 2010**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Tirard-Collet Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. François Bosment, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou déficits	Recettes ou excédents	Dépense ou déficits	Recettes ou excédents	Dépense ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	42 841.07			0.00	42 841.07	
Opérations de l'exercice	350 576.93	313 420.28	926 751.28	1 142 083.83	1 277 328.21	1 590 748.49
Totaux	393 418.00	313 420.28	926 751.28	1 142 083.83	1 320 169.28	1 590 748.49
Résultat de clôture	79 997.72			215 332.55		135 334.83
Restes à réaliser	87 624.00			87 624.00		
Totaux cumulés	561 039.72	313 420.28	926 751.28	1 445 040.38	1 487 791.00	1 758 460.66
Résultats définitifs	247 619.44			518 289.10		270 669.66

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2011/20) Affectation du résultat 2010**

Suite à la présentation du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2010 et au résultat de clôture qui en découle, il ressort un excédent cumulé de fonctionnement de 215 332.55 € et un déficit cumulé d'investissement de 79 997.72 € hors crédits reportés.

Les crédits reportés sont de 47 710.83 € et les recettes reportées de 0 €, soit 47 710.83€ de crédits reportés à combler. Il y a donc lieu de délibérer sur le montant de l'affectation à l'investissement 2011 à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter à l'investissement 2011 au compte 1068 la somme de 215 000 €. Le solde, soit 332,55 € est affecté au fonctionnement 2011 au compte 002.

### **2011/21) Vote des taxes communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, vu la conjoncture actuelle, de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes pour l'année 2011.

Les taux restent donc identiques à ceux de 2010, à savoir :

- taxe d'habitation 14.02 %
- taxe foncier bâti 20.50 %
- taxe foncier non bâti 56.84 %

## **2011/22) Budget primitif 2011**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bosment François, Maire, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2011 après présentation par M. Tirard-Collet Michel des prévisions budgétaires 2011 et réflexion sur les dépenses d'investissement prioritaires, a voté à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2011.

Le budget primitif 2011 de fonctionnement a été voté en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 111 071.55 €.

Le budget primitif 2011 d'investissement a été voté en dépenses comme en recettes pour la somme de 800 008 €, incluant pour les dépenses, des crédits reportés d'une somme de 140 235 €, de nouveaux crédits d'investissement d'une somme de 622 617 € et la prise en charge du déficit d'investissement cumulé 2010 de 37 156 € ; et incluant pour les recettes, des recettes reportées de 52 611 € ainsi que des nouvelles recettes d'investissement d'une somme de 747 397 €.

Le maire souligne que l'état des finances communales est sain. Le compte administratif 2010 s'est soldé par un très bon résultat, soit un excédent global de 135 334.83€.

Pour 2011, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est limitée à + 0,07 %. Il n'a donc pas semblé nécessaire de proposer une augmentation du taux des impôts locaux, dans le contexte actuel difficile pour les familles.

En revanche, les investissements programmés sont très importants (en augmentation de 42% par rapport à 2010), et ils représentent essentiellement des projets structurants pour la commune. Au premier rang, l'aménagement du centre village et les travaux de sécurité autour de la RD1092 bénéficient d'un bon niveau de financement prévisible (Conseil général, Etat, Pays Voironnais).

Le budget primitif 2011 a été voté à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### **1) Affaire de délinquance**

Le maire revient sur l'affaire des voitures brûlées et endommagées au printemps 2010 qui vient d'être résolue par la gendarmerie de Moirans. Tous les présumés coupables ont été identifiés et ils passeront en jugement prochainement. Un certain nombre ont été mis en détention.

Cette affaire avait légitimement ému la population et la municipalité avait décidé dans un premier temps la mise en place de caméras de vidéoprotection sur le centre. Le maire tient donc à remercier la gendarmerie de Moirans pour l'efficacité de son enquête et pour l'avoir tenu au courant autant que nécessaire.

## **Prochain conseil municipal**

Prochaine réunion du conseil municipal mercredi 11 mai 2011.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.**